

La Lettre d'Arvert

n° 68
PRINTEMPS
2019



ABORD TAXI

dessin : © freepik.com



TRANSPORT DE MALADES ASSIS 7 J/7

Hôpitaux - Entrées / sorties - Consultations

Radiothérapie - Chimiothérapie - Dialyse

www.abord-taxi.fr
abordtaxi@orange.fr

SIRET N°512 474 826 0017 APE 4932Z



véhicules standing
GARES- AEROPORT
de 1 à 9 places

ETAULES - ARVERT - ROYAN - 06 07 52 73 40

BONNE MAISON
Constructeur

Jonathan JASMAIN
06 47 10 56 91

10, rue de la Source
17530 ARVERT

E-mail : bonne.maison17@orange.fr
site : www.bonne-maison.com

BONNE MAISON
Depuis 1988
Constructions
Artisanales
05 46 23 07 10
www.bonne-maison.com

BRICO PRO
Si Pro, si Proche!

OKI
MATÉRIEL DE NETTOYAGE

FRANCE MATÉRIAUX

MATÉRIAUX - BRICOLAGE - JARDINERIE - ISOLATION - BOIS
CARRELAGE - SANITAIRE - MOTOCULTURE - PLEIN AIR

2^{EM} Rue des Justices 17530 ARVERT

SERVICE APRÈS VENTE ASSURÉ EN MAGASIN

Tél. 05 46 36 46 80 - Fax 05 46 36 91 32

www.bricopro-arvert.com

Le Salon de l'Optique

ARVERT **LA PALMYRE**
Face à la Pharmacie Face à l'Office de Tourisme
05 46 75 48 61 06 50 78 29 14

SUPER U Arvert

107 avenue de l'Étrade
05 46 36 46 57

www.superu-arvert.com SuperUARvert

DRIVE location traiteur

Coop Atlantique

CENTRE FUNÉRAIRE - HORSEAU - PRESQU'ÎLE d'ARVERT

Conseillers funéraires de France

A votre disposition pour tous renseignements ou services

Florent et Delphine

10, av. de l'Étrade
17530 ARVERT

centrefunerairehorseau@gmail.com
www.centre-funeraire-horseau.fr

POMPES FUNÉBRES
FUNERARIUM
MARBRERIE
MAGASIN FUNÉRAIRE
TEL: 05.46.36.34.75
24H/24H

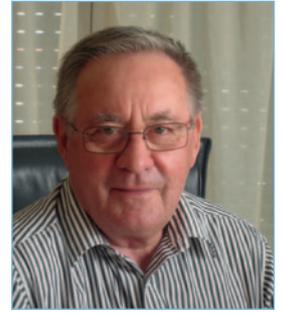
Progrès forme Aquasport

Aquabike **Aquagym** **Natation** **Pilates** **Fitness** **Cardio-musculation**

Moulin des Justices - Rue du Grand-Pont - 17530 Arvert (Centre Commercial SUPER U)
06-33-83-02-14 05-46-08-09-70
<http://progresformeaquasport.com/>



MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

A l'heure où j'écris ces lignes, le mouvement des gilets jaunes après une période d'un calme relatif a dégénéré, gangréné par des groupes ultra-violents. Les faits sont graves et inadmissibles ; le gouvernement se doit de prendre les mesures appropriées ; nous, citoyens, devons défendre notre démocratie en participant aux débats ou en exprimant nos doléances et propositions par écrit ou par internet.

Les manifestations qui se sont déroulées au cours de cet hiver avaient pour bases les conditions de vie, le poids de la fiscalité et sa répartition, mais aussi des revendications touchant au pouvoir d'achat. La contestation a rassemblé des catégories sociales aux intérêts souvent contradictoires autour d'une France provinciale et rurale qui se sentait délaissée par l'immense majorité de la classe dirigeante. A cela s'est ajouté l'espoir déçu d'un jeune Président se distinguant de la classe politique traditionnelle.

Notre Président ainsi que tous les politiques devront montrer dans les décisions à prendre qu'ils ont entendu et compris ce besoin de renouvellement basé sur une meilleure représentation électorale et une impérieuse nécessité de consulter la voix du peuple sur les questions essentielles.

Au niveau des communes et de l'organisation territoriale, les élus aspirent aussi à une meilleure prise en compte de leur écoute et de leur légitimité. Est-ce qu'ils ne devraient pas être consultés, par leur diversité communale et intercommunale, pour proposer des solutions (en adéquation avec le territoire et les habitants), tant au niveau des compétences et des structures à mettre en place que de leur fonctionnement ?

Quoi qu'il en soit, chaque élu de terrain se rend compte de l'énormité du pouvoir d'une bureaucratie tatillonne et aveugle qui

alourdit et ralentit la marche en avant des territoires communaux et intercommunaux. Il est temps, me semble-t-il, de savoir quel sera le pouvoir des élus face à des services d'état qui souhaitent tout gouverner par l'intermédiaire de ses agents qui n'ont aucun compte à rendre aux habitants

J'espère véritablement que l'intelligence des uns et des autres prévaudra sur l'irresponsabilité individuelle ou le corporatisme des organisations tant publiques que privées pour permettre de mieux gérer les différents territoires.

Bien qu'arrivant en fin de mandat, les Conseillers Municipaux ont décidé de poursuivre leurs actions en faveur :

- de l'accueil d'activités économiques : création de cases commerciales près du marché pour fortifier ce secteur et offrir aux habitants une plus grande diversité ;
- d'aménagements : début des travaux de requalification de l'ancienne RD 14, dans la traversée du bourg ; rénovation de plusieurs rues du centre
- d'actions sociales : logements aidés par la remise en état de logements vacants ou la réalisation de logements nouveaux ; réexamen de l'accueil des enfants hors temps scolaire.

Le Conseil Municipal s'efforce de répondre aux besoins des habitants, mais doit respecter l'équilibre financier sans augmenter les taux des taxes communales. C'est toujours une opération difficile qui oblige les services communaux à limiter les dépenses ordinaires afin de respecter nos engagements et permettre les investissements.

Ensemble, nous pouvons et nous devons continuer à améliorer la qualité de vie de chacune et chacun.

Le Maire, Michel PRIOUZEAU

 Le Mot du Maire p.3

 Infos Municipales p.04

 Environnement p.10

 Infos CARA p.12

 Vie associative p.14

 Animations p.18

 Jeunesse p.20

 Numéros Utiles p.22

 Etat Civil p.23

Directeur de la publication :

Michel PRIOUZEAU,
M. le Maire d'Arvert

Rédaction : Commission

communication : Eric BAHUON,
Marie-Christine PERAUDEAU,
Bernard LAMBERT, Agnès
CHARLES, Christel COLLET,
Anita CHAMBOULAN,
Suzy LAMY-JACQUES,
Daniel TROTIN

Réalisation & Impression :

Imprimerie Atlantique Offset

La municipalité remercie toutes les personnes
ayant contribué à l'élaboration de ce
numéro de la Lettre d'Arvert.



10-31-1685

Infos Municipales

CONSEILS MUNICIPAUX : EXTRAITS DES PRINCIPALES DECISIONS

L'intégralité des décisions est consultable sur notre site internet : www.arvert.fr

> CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

ACQUISITION DE BIENS

La Commune d'ARVERT souhaite se porter acquéreur

- du terrain cadastré F 296 situé au Fief du Maine Geay, sur lequel elle a inscrit un emplacement réservé pour la réalisation de bassins de gestion des eaux pluviales.
- du terrain cadastré G 826 au lieu-dit Fief de Volette

Le prix proposé pour la parcelle du Fief du Maine Geay est celui du terrain agricole à savoir 0,30 € du mètre carré ce qui pourrait représenter pour le dit terrain d'une surface de 1855 m², une somme de 556,50 €. Celui situé dans la zone Fief de Volette d'une surface de 280 m² pourrait être acquis à 22 € le mètre carré soit la somme de 6 160 € (prix négocié par l'Etablissement Public Foncier).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité DECIDENT de procéder à l'acquisition des terrains cadastrés F 296 et G 826 PROPOSENT un prix d'acquisition comme suit :

- G 826 : 6 160,00 €
- F 296 : 556,50 €

TRAVAUX rues du 14 Juillet, de la Maline et cité Savigny

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- RETIENNENT le Syndicat Mixte Départemental de la Voirie pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des voies suivantes : rue du 14 Juillet, rue de la Maline, cité Savigny

- EMETTENT un avis favorable sur la rémunération proposée pour les missions suivantes :

rémunération de la mission esquisse : 4 400 €

- AVP PRO : 2,47 % du montant HT de l'enveloppe prévisionnelle
- EXE et AOR : 0,80 % du montant HT de l'enveloppe prévisionnelle
- levé topographique : 1 275 €
- études géotechniques : 3 855 €
- géolocalisation des réseaux : 3 698 €
- mission de coordination SPS : 2 570 €

AMENAGEMENT DE LA HALLE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – FONDS DATAR

Ce projet consiste à organiser de meilleures conditions d'accueil pour les commerçants et les clients. La fermeture de la halle permettra de prévoir des animations tout au long de l'année quelles que soient les conditions météorologiques.

La commune envisage à la fois des ateliers autour d'un produit de saison comme cela se fait actuellement pour le

marché du Potiron du mois d'octobre, des expositions autour des bonnes pratiques relatives à la gestion des déchets, de la culture (utilisation de pesticides...), des informations sur les circuits courts....

La halle du marché restera donc un lieu de rencontre pour la population locale et extérieure mais deviendra également un outil de promotion/valorisation pour les produits locaux et d'informations, lieu qui pourra accueillir de nouveaux producteurs locaux toute l'année.

Le coût financier de cette opération est de 92 500 € HT et le plan de financement est le suivant :

Dépenses	montant	recettes	montant
Fermeture de la halle	92 500,00 €	REGION	37 000,00 €
		CARA	27 000,00 €
		Commune ARVERT	28 500,00 €
Total	92 500,00 €	Total	92 500,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVENT le plan de financement présenté
- AUTORISENT le Maire à présenter un dossier de financement auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et à signer tout document à intervenir.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

CREATION D'UNE REGIE A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE AU 1ER MARS 2019 POUR LA GESTION, L'AMENAGEMENT, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET LA LOCATION DE LOCAUX PROFESSIONNELS

La Commune d'ARVERT, souhaitant revitaliser son centre bourg, avait lors de l'élaboration de son PLU en 2006, ciblé en emplacement réservé une maison se trouvant entre la halle et un ensemble mixte habitat-commerce existant. La Commune a demandé l'intervention de l'Etablissement Public Foncier pour porter financièrement cette acquisition en s'engageant à l'acheter dans un délai de deux ans.

Parallèlement une étude a été menée pour définir le projet qui pourrait être envisagé sur ce bâtiment. Il a été conclu qu'il est nécessaire de proposer aux professions indépendantes situées sur la Commune d'ARVERT (environ 195) un espace occupé sous la forme d'un bail précaire ou d'un contrat de bail de courte durée ou d'un contrat traditionnel. Les espaces proposés seront aménagés et, bénéficieront d'un accès internet et d'espaces communs (sanitaires...) pour pouvoir exercer leur activité professionnelle.

La construction de locaux commerciaux pour la location est considérée comme constitutive d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) doté de la seule autonomie financière dont les opérations (construction et location) sont retracées dans un budget annexe M4. Pour mettre en œuvre cette décision du Conseil Municipal, il convient de procéder à la création d'une régie à seule autonomie financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de créer pour gérer le service public de locaux professionnels (l'aménagement, l'entretien, le fonctionnement et la construction, la location des dits locaux professionnels), une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée LOCAUX PROFESSIONNELS qui sera un budget annexe au budget principal de la commune.

- FIXE la date de création de la régie au 1^{er} mars 2019

- ADOPTE les statuts du SPIC

- FIXE le montant de la dotation initiale à 10 000 € correspondant aux avances de trésorerie consentie pour cette opération, montant qui sera corrigé ultérieurement une fois que les marchés seront finalisés

- DESIGNER les membres du Conseil d'Exploitation : 7 conseillers municipaux

Monsieur Michel PRIOUZEAU, Monsieur Bernard LAMBERT, Madame Agnès CHARLES, Monsieur Philippe MAISSANT, Monsieur Jean-Michel FINOCIETY, Madame Ginette HOMON, Monsieur Michel BERNARD.

- DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE ENSEMBLE COMMERCIAL – REMUNERATION DEFINITIVE

Par délibération en date du 6 juin 2018, autorisation avait été donnée de signer le contrat de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un ensemble commercial. La rémunération de base prévoyait l'aménagement de la maison existante et la construction de deux cases commerciales (42 900 € HT) ainsi qu'une variante envisageant la démolition de la maison existante (64 900 € HT)

Après présentation des différentes esquisses, les membres du Conseil Municipal réunis en session de travail ont souhaité valider une solution intermédiaire entre la solution de base et la variante à savoir une démolition partielle de la maison existante pour agrandissement. Le nouveau forfait de rémunération au stade de l'Avant projet définitif est de 54 059 € HT soit 11 159,50 € supérieur à la solution de base mais inférieur à la solution répondant à la variante.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTENT la rémunération définitive fixée à 54 059 € HT

- AUTORISENT le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE – AMENAGEMENT de la HALLE DU MARCHÉ

A la demande des conseillers municipaux, la fermeture de la halle du marché et l'aménagement de ses abords ont

été étudiés. Différentes propositions ont été présentées pour l'intégration de ce projet dans le cadre de la réalisation de l'ensemble commercial situé à proximité : un projet retenu prévoit notamment la création d'une esplanade et d'une coursive créant un lien entre le marché et l'ensemble commercial.

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet GRAVIERE ET FOULON, pour garantir une cohérence architecturale sur les deux projets et simplifier les procédures de marchés publics notamment. Le montant de la rémunération pour ce projet est fixé à 24 988,80 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- RETIENNENT la candidature du cabinet GRAVIERE ET FOULON -

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir

SDEER ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DU CHATEAU D'EAU

La Commune va poursuivre l'aménagement des voies situées en centre bourg pour favoriser le cheminement piétonnier et créer des circulations cyclables.

La rue du château d'Eau doit faire l'objet en 2019 de travaux relatifs au changement de canalisations d'eau potable et à la réalisation d'un réseau pluvial entre l'avenue de la Presqu'île et la rue de la Jeunesse. D'autre part, l'atelier municipal situé rue du château d'Eau va être démonté en 2019 pour création d'un parking.

A la suite de ces travaux, il sera nécessaire d'envisager l'effacement des réseaux (distribution d'électricité, l'éclairage public, le réseau téléphonique) pour réaliser l'aménagement de la rue du château d'Eau.

Concernant les réseaux électrique et éclairage public, la maîtrise d'ouvrage en sera confiée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION qui en détient la compétence .

Concernant le réseau téléphonique, Monsieur le Maire PROPOSE de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil télécom peut être confiée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION qui assurerait :

- une vérification du contenu du devis
- un remboursement en plusieurs annuités à taux d'intérêt faible
- d'assurer la relation et la coordination avec le service des études de FRANCE TELECOM.

Monsieur le Maire PRECISE que la Commune n'est pas en mesure de réaliser tous ces travaux en une seule tranche compte tenu du coût et que les travaux n'interviendraient que 18 mois après cette décision. Après enfouissement des réseaux, la Commune pourra alors envisager la réalisation des trottoirs et la réfection de la chaussée;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- DECIDE de dissimuler les réseaux aériens rue du château D'Eau.
- SOLLICITE de ORANGE une aide technique et financière pour mener à bien ces projets.
- CONFIE au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION la maîtrise d'ouvrage du génie civil télécom et le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études de ORANGE.

AUTORISATION DEPOT ET SIGNATURE PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission travaux réunie du 28 janvier 2019, a souhaité prévoir en 2019 la fermeture du préau situé rue des Tilleuls pour créer une salle destinée à permettre les animations pour la bibliothèque municipale.

Compte-tenu du changement de destination de ce bien et de sa surface, il convient de déposer un permis de construire pour autoriser les travaux à intervenir.

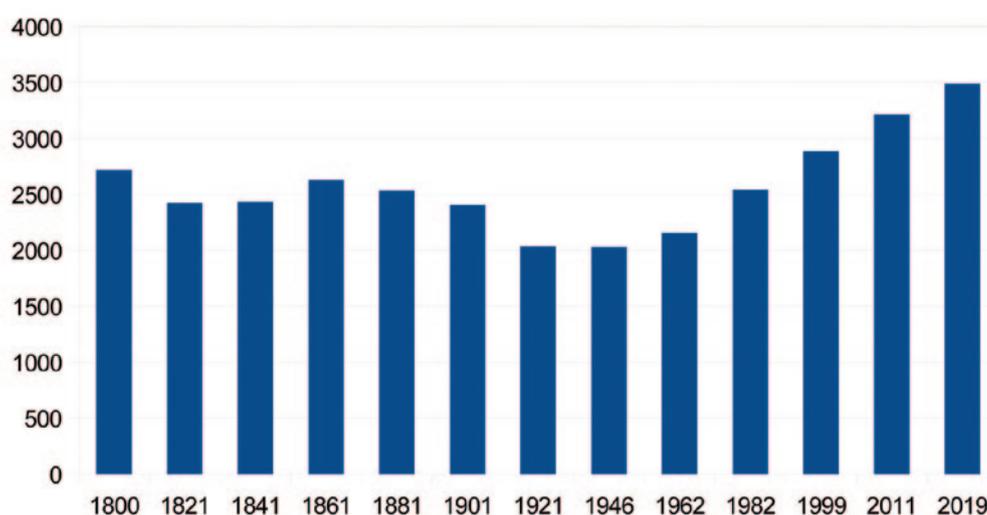
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- DISENT que les travaux de fermeture du préau situé rue des Tilleuls sont inscrits au budget 2019
- AUTORISENT le Maire à déposer un permis de construire pour la réalisation des dits travaux
- AUTORISENT le Maire ou son représentant à signer le permis de construire.

POPULATION DÉMOGRAPHIE ARVERT

Années	Habitants
1800	2717
1821	2425
1841	2432
1861	2627
1881	2532
1901	2404
1921	2036
1946	2028
1962	2155
1982	2541
1999	2887
2011	3215
2019	3491

Evolution de la population d'ARVERT de 1 800 à 2 019



Bienvenue à

MATHILDE DENIS

orthoptiste, qui partagera le local avec les kinés, dans le centre bourg. A partir du lundi 1^{er} avril, le cabinet sera ouvert du lundi au vendredi, seulement sur rendez-vous, en appelant au : 06 41 93 86 09

Parmi les prestations proposées, on peut citer :

- le renouvellement de lunettes
- un bilan orthoptique
- le dépistage visuel
- la rééducation



FRANÇOIS RENOULEAU-GRUZELIER

apiculteur au lieu-dit Dirée, qui diversifie ses activités :

- récupération d'essaims d'abeilles
- destruction de nids de frelons et de guêpes
- entretien de jardins

Tél. : 06 79 12 47 56

XAVIER PERRAIN « FAÇADE Océan »

23 rue des Lauriers

tél : 06 20 69 25 82 – facadeocean@hotmail.com

Félicitations à

LE DOMAINES DES CLAIRES

2 rue des Tonnelles - 05 46 47 31 87

Médaille d'Or du concours général agricole 2019 pour son rosé millésime 2018 (Appellation : IGP Charentais – cépage Merlot)

INFOS MUNICIPALES

> ELECTIONS EUROPEENNES

Les prochaines élections européennes auront lieu le 26 mai 2019. Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour

En France, la loi du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen rétablit une circonscription électorale unique sur l'ensemble du territoire.

Concrètement, les électeurs vont devoir voter pour une liste nationale de 79 candidats, parmi toutes celles présentées par les partis et groupements politiques.

Un scrutin proportionnel

Les candidats présentés sont élus selon les règles de la représentation proportionnelle (principe commun à tous les États membres), au scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Pour pouvoir voter aux élections européennes, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription. Cette démarche est désormais possible **jusqu'au 31 mars 2019**.

Les citoyens de l'Union européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires.

NOUVEAU : il existe dorénavant une télé-procédure permettant à tout électeur de savoir s'il bien est inscrit sur une liste électorale: à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>, l'électeur répond à un simple formulaire lui permettant de connaître sa position.

LOGEMENTS VACANTS : LA RÉNOVATION

Une enquête a été menée, à l'initiative de la Municipalité, pour connaître la réalité des logements vacants, c'est à dire totalement inoccupés à l'année. Certains sont en vente, d'autres ne sont jamais ouverts et demandent des travaux de rénovation d'isolation, de rénovation énergétique que leurs propriétaires ne peuvent pas entreprendre. La dégradation de ces bâtiments s'accroît.

Ces propriétaires, s'ils souhaitent conserver leurs biens, pourraient les rénover en bénéficiant d'aides importantes à condition de les louer pendant une période déterminée. Suite à l'octroi de ces aides, une agence spécialisée peut les aider à louer leur bien et leur garantir le versement du loyer – les propriétaires récupérant leur bien à la fin de cette location.

L'opération paraît souvent trop complexe à ces propriétaires, mais ils peuvent bénéficier de conseils et d'aides financières pour le montage du dossier. Si le Conseil Municipal le décide, celui-ci pourrait prendre part aux frais de réalisation des dossiers.

> CONCILIEURS DE JUSTICES

Depuis janvier 2019, les conciliateurs de justice n'assurent plus de permanence dans les locaux de la Maison des Initiatives et des Services de Marennes.

Pour les demandes de conciliations d'usagers du Bassin de Marennes et de la Presqu'île d'Arvert, ce sont les conciliateurs de justice de Rochefort qui prennent le relais. Afin d'assurer une meilleure écoute, ils reçoivent uniquement sur rendez-vous au 05 16 65 60 00 (planning des permanences consultable en Mairie).

Pour leur écrire: Conciliateur de Justice – TRIBUNAL D'INSTANCE – Caserne La Touche Tréville – 26 rue Antoine Chanzy – CS 50150 – 17306 ROCHEFORT.

> MARCHÉS

Marchés à thèmes :

- mercredi 20 mars : promotion avec le foyer rural de la semaine du théâtre du 23 au 30 mars avec déambulation de Mr MOUSTACHE sur le marché
- mercredi 17 avril : Marché de Pâques
- mercredi 30 octobre : Marché du Potiron (avec la participation d'ARCOM)
- lundi 23 décembre : Marché de Noël (avec la participation d'ARCOM)

Le journal Sud-Ouest a présenté le Marché Bio d'ARVERT au concours du plus beau marché de la région. Après s'être fait surprendre par les travaux de Breuillet et d'Etaules, notre journaliste est arrivé en fin de marché. Les photos prises ne sont pas à notre avantage ; le but n'étant pas de gagner ce concours, mais bien un clin d'oeil, quelque peu amusé, du petit marché de village, qui est quand même le seul marché bio hebdomadaire à l'année de notre département, rappelons-le !

Le but du Conseil Municipal est de faire en sorte que ces logements inoccupés – et qui se dégradent – puissent accueillir de nouveaux occupants qui aussi pourraient redonner vie en lieu et place d'immeubles vides.

Si vous êtes intéressé(e), il vous est possible de prendre rendez-vous :

- en mairie, auprès du service urbanisme ou de l'adjointe en charge de cette question
- à la CARA : auprès du service info énergie – tel : 05,46,22,19,36
- sur le site www.agglo-royan.fr rubrique habitat/aides et conseils
- à l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)
- sur le site officiel particulièrement intéressant : <https://www.faire.fr/>

TRAVAUX

L'ensemble des voies, rues, places, chemins, et leurs annexes (fossés, conduites d'eau pluviale, trottoirs, plantations,...) demandent surveillance et maintenance constantes au personnel des services techniques (certains de ces travaux, trop complexes ou requérant des matériels spécifiques sont réalisés par des entreprises).

Certaines chaussées aux structures peu consistantes (exemple : les taillées ostréicoles, les chemins ruraux) sont empruntées sans ménagement par des véhicules de fort tonnage, ce qui contraint la commune à des réfections répétées au détriment de l'entretien ou à l'amélioration des autres voies.

Pour 2019, des travaux ont déjà débuté et d'autres seront à confirmer lors du vote du budget. Citons :

- **trottoirs** (empierrement et gravillonnage) : cité de Fouilloux, rue de la Jeunesse, rue des Ecoles, rue de la Libération



- **chaussées, trottoirs, parkings** : rue du 14 juillet, de la Maline, cité Savigny
- **parkings** (création): rue du Château d'Eau (après démolition du hangar), rue des Écoles
- **eaux pluviales** : jonction avenue de la Presqu'île-rue de la Jeunesse
- **eau potable** : conduites d'eau rue du 14 juillet, de la Maline, Savigny

TABLEAU D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

La Mairie s'est équipée d'un tableau d'affichage numérique permettant l'accès aux informations en 24/24. Ce dernier est en libre accès dans l'entrée de la mairie en journée et est ensuite utilisable de l'extérieur (écran tactile) en fin de journée. Vous pouvez consulter les rubriques suivantes : les convocations du Conseil Municipal et les comptes-rendus, les arrêtés préfectoraux (chasse, pêche, usage de l'eau...) et communaux, les permis de construire, les déclarations préalables... Le tableau d'affichage numérique permet également d'avoir accès au site internet de la Commune et au plan de la Commune.



- **bâtiments** : peintures classes, chauffage école élémentaire, éclairage stade, fermeture préau rue des Tilleuls, clôture crèche,...
- **sécurité** : bâches incendie, éclairage public, régulation vitesse
- **effacement des réseaux aériens** : rue du Piochet, du Grand Pont
- **taillée Richelieu** : reprise des dégradations et gravillonnage

Parmi les autres travaux importants, sont prévus :

- **avenue de la Presqu'île** : réaménagement de la rue des Tilleuls à la rue de la Beaune (50% des dépenses à la charge de la Commune)
- **le démarrage des travaux** pour la fermeture de la Halle et de 6 locaux d'activités
- **la pose de 6 armoires téléphoniques** pour le raccordement à la fibre (rue de l'Atlantique, chemin de la Seudre, avenue de la Presqu'île (2) et rue de la Libération)



Devenez propriétaire à ARVERT - Lot. Fief de la Volette



Maison T3 ou T4 + terrain
à partir de **143 500 €**



PORTES OUVERTES DU 14 AU 16 JUIN

de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Imp. des Merles - ZAC du Fief de la Volette - ARVERT

Grâce à la location-accession,
devenez propriétaire progressivement et en toute sécurité !

TVA réduite à 5,5%
à la construction de la maison



Taxe foncière = 0€
pendant 15 ans



PRIM ACCESS maisons

Votre contact :
06 72 25 31 93

28 bd Arthur Verdier
LA ROCHELLE

* prix TTC hors frais de notaire. Perspectives non contractuelles

www.maisons-prim-access.fr

MISE EN SERVICE D'UN POINT D'ACCÈS NUMÉRIQUE EN SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT

La préfecture et les sous-préfectures sont au cœur de la représentation de l'État dans le territoire. La dématérialisation de la délivrance des titres (passeports, cartes d'identité, cartes grises) a été engagée en 2017 pour répondre aux besoins d'efficacité, de simplicité et d'accessibilité exprimés par les citoyens. Pour garantir l'accès au service public et l'inclusion numérique de tous les usagers, il est prévu le déploiement d'un ensemble de points et d'espaces numériques de proximité.

Après l'ouverture de points numériques en préfecture (site de Réaumur et cité administrative de Duperré), en sous-préfectures de Jonzac, Saint-Jean d'Angély et Saintes, c'est à la sous-préfecture de Rochefort que s'ouvre un nouvel accès numérique.

Le point numérique consiste à mettre à disposition des usagers du matériel informatique (ordinateur relié à internet, scanner, imprimante) pour leur permettre d'effectuer leurs démarches en ligne, en étant accompagnés, s'ils le souhaitent par un médiateur numérique, agent de l'État.

Informations pratiques :

Adresse : sous-préfecture de Rochefort - 21 rue Jean Jaurès - 17300 Rochefort

Horaires d'ouverture :

- lundi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h
- mardi de 8h30 à 11h30
- mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h
- jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h
- vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 14h30.

Un agent volontaire de service civique est présent pour aider à la manipulation de l'outil informatique.

Possibilité de prendre rendez-vous sur place ou par téléphone (05 46 87 08 08).

Contact presse : Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG - 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17



BRÛLAGE DES DÉCHETS

Entre le 15 avril et le 15 octobre, tout brûlage de déchets est strictement interdit.

Rappel de la réglementation :

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits verts produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre (circulaire du 18 novembre 2011) :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage
- les épluchures.

Vous pouvez :

- déposer les déchets verts en déchetterie
- les broyer
- les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Très exceptionnellement, dans des cas particuliers où il n'est pas possible d'utiliser d'autres moyens autorisés que le brûlage, le Maire peut donner une dérogation au demandeur (entre le 15 octobre et le 15 avril) en s'assurant du respect des règles suivantes :

- les déchets doivent être secs
- absence de risque de gêne et d'insalubrité vis à vis du voisinage
- être éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies publiques
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer
- moyen d'extinction à proximité immédiate
- respect des journées classées à risque et de la vitesse du vent

Formulaire à retirer en Mairie. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

LUTTE CONTRE LES INSECTES NUISIBLES

> CAPRICORNE ASIATIQUE DES AGRUMES

Le capricorne asiatique des agrumes (*Anoplophora chinensis*) est un coléoptère originaire d'Asie. Il a été identifié sur la commune de Royan en juillet 2018. Cet insecte représente une menace pour plusieurs espèces de feuillus à bois tendre tels que les érables, platanes, charmes, saules, peupliers, arbres à agrumes...

La vigilance de tous est requise. Si vous observez cet insecte ou ses dégâts, signalez-le à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (05 56 00 42 03), la FREDON Poitou-Charentes (05 49 62 09 64) ou la Mairie de ROYAN (05 46 39 56 56)



> FRELONS ASIATIQUES et CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Dans le cadre de la lutte contre les espèces nuisibles, la CARA distribue à titre expérimental un piège à frelons asiatiques aux habitants qui le souhaitent. Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, les volontaires qui désirent participer à cette expérimentation se verront remettre un piège et une formation (10 minutes) sur le protocole et le suivi.

Ce dispositif se termine fin avril (piégeage des fondatrices)
Prendre RDV au 05 46 22 19 20.

La CARA distribue également gratuitement des éco-pièges pour limiter la prolifération des chenilles processionnaires du pin.

PESTICIDES DE SYNTHÈSE : CE QUI A CHANGÉ LE 1^{ER} JANVIER 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers et les jardiniers amateurs n'ont plus le droit d'utiliser les pesticides de synthèse dans leur jardin, leur potager, sur leur terrasse ou leur balcon (loi Labbé).

On entend par pesticides de synthèse : les fongicides, les insecticides, les nématicides, les acaricides, les herbicides et autres biocides d'origine chimique, comme le célèbre et maintenant très controversé Roundup de Monsanto, dont la molécule active est le glyphosate.

Cela fait suite à l'interdiction de 2017 concernant les espaces publics. D'ailleurs, de plus en plus de communes, dont Arvert, se sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche 'Zéro pesticide', visant à supprimer l'usage de ces produits par les services des espaces verts.

Mais, il faut aller plus loin, et il existe des alternatives aux pesticides, aussi bien pour les jardiniers amateurs que pour les agriculteurs, même, si pour ces derniers, le glyphosate ne sera interdit que dans 3 à 5 ans en France ... L'objectif du gouvernement étant de réduire l'utilisation des 'produits phytosanitaires' de 25% en 2020, et 50% en 2025.

Il est urgent que chacun prenne conscience de la nécessité de changer de comportement, car les pesticides représentent un danger, non seulement pour l'environnement, mais aussi pour la santé humaine. Récemment, un jardinier américain a réussi à faire reconnaître son cancer comme maladie professionnelle, liée à l'utilisation fréquente du Roundup, et à faire condamner Monsanto.

Des études ont montré qu'un grand nombre de pesticides renferment des molécules pouvant être cancérogènes, ou provoquer des atteintes neurologiques, ou agir comme des perturbateurs endocriniens.

Désormais, les jardinerias proposent des produits de remplacement, à base de molécules d'origine naturelle, pouvant être utilisés en agriculture biologique, et il est possible d'obtenir, par le biais d'internet, des larves de coccinelles dévoreuses de pucerons (cela fait partie de la lutte biologique intégrée). Certains ravageurs de culture peuvent être écartés en associant des plantes différentes. Et enfin, pour éviter le désherbage chimique, plusieurs solutions existent :

- le désherbage manuel, avec une binette ou un rotofil



- le paillage permettant d'éviter la pousse de plantes indésirables
- le désherbage thermique, avec de l'eau chaude ou avec un appareil muni d'une cartouche de gaz

Vous pouvez rapporter vos produits à la déchetterie, dans leur contenant d'origine.

Vous trouverez tous les conseils pour jardiner sans pesticides sur le site :

www.jardiner-autrement.fr



ENQUÊTE SUR LES LOYERS ET LES CHARGES 2019

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) réalise pendant l'année 2019, une enquête sur les loyers et les charges.

L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'INSEE chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions du bon accueil que vous lui réserverez.

Infos Cara

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Le Bureau d'Information Touristique ouvrira pour la saison, dans son local du 22 rue des Tilleuls, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30, du 2 mai au 31 août 2019 - Tél : 05 46 08 17 56

COLLECTE DES DÉCHETS

> la collecte en porte à porte :

(Sortir les bacs la veille avant 20h)

collecte bac vert (déchets non recyclés) :

- le mercredi uniquement jusqu'au 27 mars
- le mercredi et le samedi du 3 avril au 28 septembre

collecte bac jaune (déchets à recycler) : le jeudi toute l'année

NOUVEAUTÉ pour votre bac jaune :
maintenant, tous les petits aluminiums se trient !

> l'apport volontaire :

(liste des emplacements www.arvert.fr)

- les colonnes à verre
- les collecteurs de piles

> les déchèteries :

ouvertes toute l'année, du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h45.

- La Tremblade (rue de la Guilleterie) fermée le jeudi
- Chaillevette (pont de Brézé, lieu-dit Petit Pré) fermée le mardi (horaires d'été de juin à septembre de 8h30 à 18h30)



Trions +FORT! CAPSULES, DOSETTES, TUBES COUVERCLES ALUS

C'est l'alu ! Maintenant TOUS LES PETITS ALUMINIUMS SE TRIENT !

Direction le bac jaune !



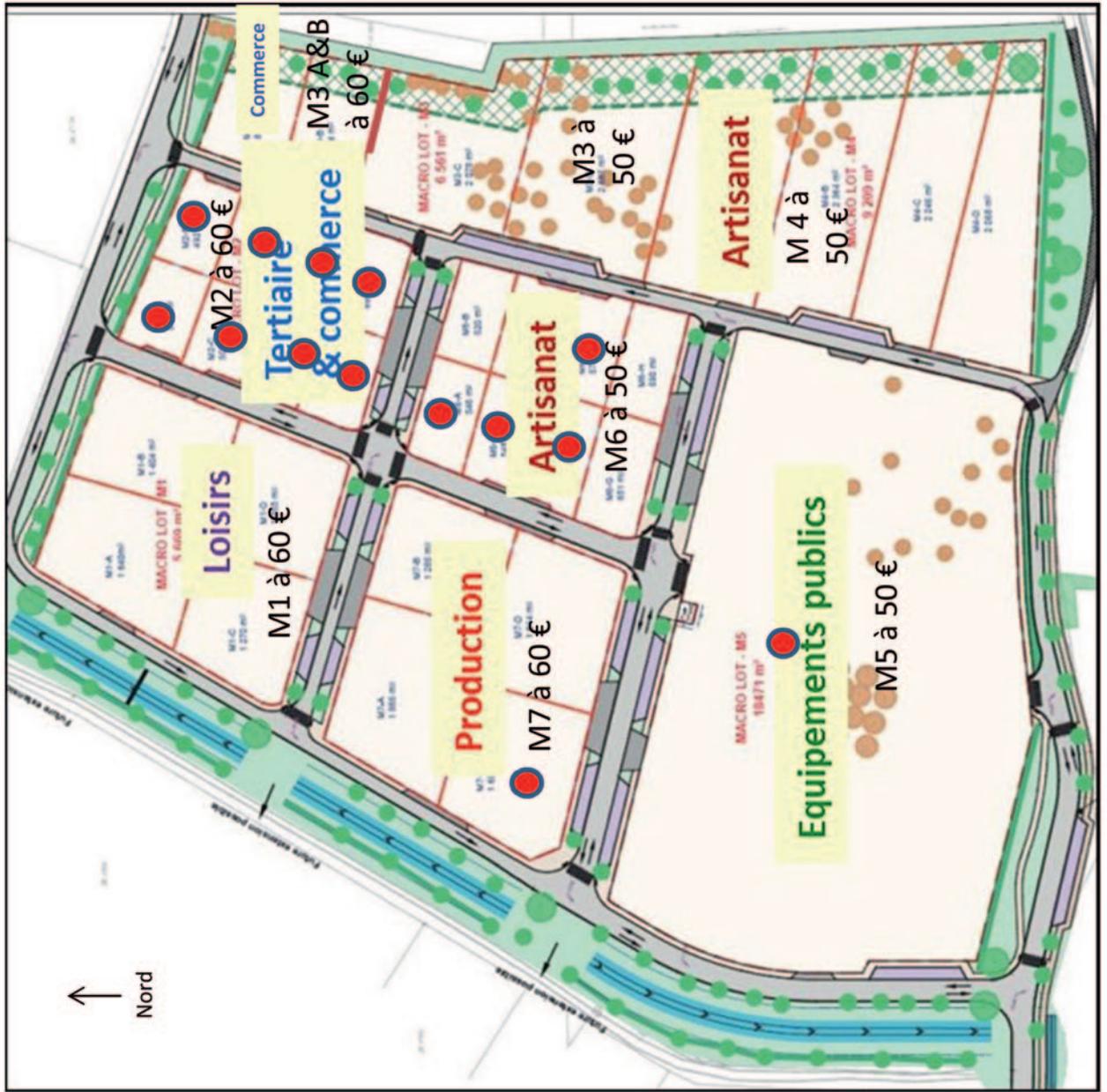
JE TRIE L'ACIER, L'ALU ET TOUS LES PETITS ALUS DANS LES BACS JAUNES

Tous les emballages en aluminium, les bidons, les aérosols, les seringues.

- toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal
- toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu, les coiffes et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires, feuilles d'aluminium type chocolat, portions de fromage)
- tous les sachets et capsules de café / thé et les poches de compote
- tous les bouchons à vis, les collerettes, les opercules et les capsules de bouteilles et de canette
- tous les blisters de médicament et les tubes en aluminium

⚠ Les tubes et blisters de médicaments doivent être vidés avant d'être jetés !

Parc d'Activités Economiques « Les Justices 2 » (Arvert)



 **LOTS VENDUS**

- lot vendu ou en cours de vente 
- Vocation préférentielle des macro-lots :
 - Artisanat
 - Commerce
 - Equipement public
 - Loisirs
 - Production
 - Tertiaire
- 50 € ou 60 € prix unitaire HT/m²



Parc d'activités Les Justices 2

Commercialisation : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
 service développement économique,
 107 avenue de Rochefort,
 17201 ROYAN cedex
 Stéphane MENDOUSSE 05.46.22.19.19

Informations & Actualités des Associations

SE DIVERTIR / DÉCOUVRIR

> **FOYER RURAL D'ARVERT**

Président : Raoul COMBACAL

Contact : 06 29 59 65 71 / foyerural.arvert@gmail.com

En plus de son site foyer-rural-arvert-17.wifeo.com, le foyer rural est désormais inscrit sur facebook. Vous pouvez nous y rejoindre !



Retour sur le spectacle Poussez- pas Mémé le 2 février

Samedi 2 février, chaude ambiance à la salle des fêtes lors du spectacle « Poussez-pas Mémé ». La joyeuse troupe a animé la soirée ! Au cours de l'entracte, les spectateurs ont pu déguster crêpes et beignets préparés par les adolescents de la Treille sous la houlette de notre pâtissier Philippe.

Atelier mémoire : l'atelier mémoire est relancé. Krystine vous propose désormais deux séances : le mardi de 14h à 16h et le mercredi matin de 10h à 12h dans les anciens locaux du foyer rural 24 rue du Château d'Eau.



Atelier cuisine : 1^{er} atelier « test » le 13 février !

Animé par Jean Marc et en lien avec le collectif caritatif, un 1^{er} atelier cuisine s'est déroulé le 13 février dernier. Après les préparations culinaires, le moment du repas partagé a été fort apprécié par les participants.

Evènements à venir : semaine théâtre « Presqu'île en scène » du 23 au 30 mars prochains.



> ENSEMBLE ET SOLIDAIRE

Ensemble et Solidaires partenaire de l'association CHARENTE MARITIME UKRAINE organise le **DIMANCHE 21 AVRIL 2019 à 15h** à la Salle des fêtes d'ARVERT, un spectacle inédit de chants et danses d'UKRAINE, animé par "LES JOYEUX PETITS SOULIERS" accompagnés par le groupe vocal ORPHEUS.

VENEZ NOMBREUX AVEC PARENTS ET AMIS.

Nos activités du lundi au vendredi venez nous voir au 13 rue des tilleuls ARVERT

Pour tout renseignement : DANIELLE MICHEL, présidente tél : 06 89 49 78 99

> NATVERT, c'est la Nature au Pays d'Arvert.

Cette association a été créée en 2006, pour faire connaître le patrimoine naturel exceptionnel de la presqu'île. Côtes, forêts, marais (dont beaucoup ont été asséchés), autant de paysages, de flores et de faunes différentes, et autant d'activités humaines différentes aussi, qui ont souvent un très fort impact sur ces milieux.

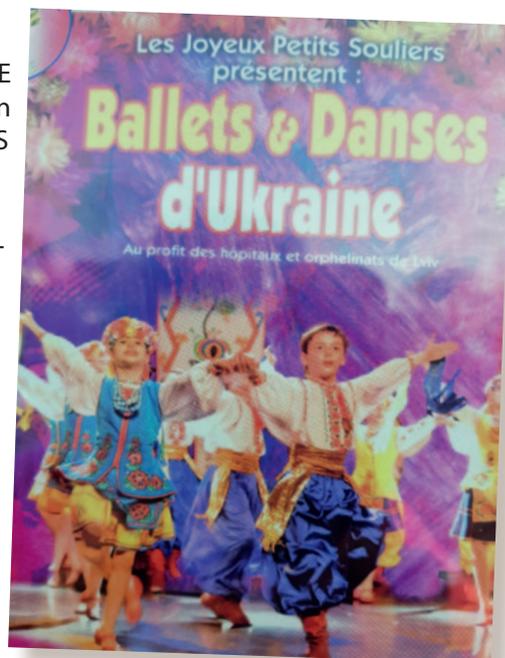


Un impact parfois négatif, et notre patrimoine naturel exceptionnel peut être mis en danger, certains milieux particuliers comme les marais doux par exemple sont très menacés : pression de l'urbanisation, pression des industries chimiques poussant à une agriculture intensive à la fois polluante et très gourmande en eau.

FAIRE DU SPORT

> PRESQU'ILE FOOTBALL CLUB

Le Presqu'île Football Club a connu cette saison une recrudescence chez les 5-6 ans (U6-U7), montrant ainsi que l'intérêt pour le football est encore bien là, et chez les 9-10 ans (U10-U11), sans doute grâce à l'effet coupe du Monde... Avec 34 licenciés, la commune d'Arvert est la plus représentée, les autres provenant des 6 communes avoisinantes : Étaules, La Tremblade, Les Mathes essentiellement et L'Eguille, Chaillevette, Saint-Augustin pour le reste.



Pour mieux protéger ces biotopes, il faut mieux les connaître, voire avoir connaissance de leur existence ! Apprenons par exemple à connaître nos oiseaux, à l'heure où de nombreux scientifiques programment déjà leur disparition dans un avenir pas très éloigné.

Pour connaître notre presqu'île, rejoignez-nous. Participez à nos conférences et à nos sorties « nature » les unes et les autres assurées par des intervenants très qualifiés, et bénévoles, il faut le signaler.

Visitez notre site : natvert.fr et vous y trouverez les comptes-rendus de nos conférences et sorties ainsi qu'un bulletin d'adhésion en ligne et le calendrier de nos activités pour 2019.

Prochaine sortie le 9 mars à Bonne-Anse pour y observer les oiseaux hivernants avec Jean Marc Thirion que nos adhérents connaissent bien et apprécient.

Prochaine conférence à la salle des fêtes d'Arvert le 25 avril à 18h : l'entomologiste Vincent ALBOUY nous parlera des moustiques.

Pour répondre à cette demande croissante, le PFC continue de financer des formations aux joueurs seniors volontaires du FCSO afin d'encadrer les entraînements et les matches le week-end. C'est un club en construction et notre objectif premier est de le structurer, et pour ce faire, nous avons toujours et encore besoin de moyens humains et financiers.

> FITNESS CLUB

Vous pensez : Santé, Bien-être, alors venez bouger avec le Fitness Club et essayer gratuitement !!!

Nous vous proposons

- **cours FITNESS** : renforcement musculaire, abdos-fessiers, stretching, et plus ludiques LIA(aérobic) et step ;
- **PILATES** (sur inscription, 10 personnes maximum).

Les cours ont lieu à la salle de sports, 55 rue du bourg, à Arvert. L'enseignement des cours est assuré par un professeur de Fitness et de Pilates diplômée du ministère Jeunesse et Sports.

Contactez moi : Brigitte 06 14 34 95 17

Mail : brigittehomon@wanadoo.fr

Facebook : [fitness club la tremblade](#)



> AMPA

L'AMPA (Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert) a changé l'adresse de son siège social. Il est dorénavant situé à :

complexe sportif – rue du Fief de Feusse – 17320 MARENNES.



> ARCOM

« ARCOM l'association des artisans, des commerçants et des professions libérales d'Arvert, lors de sa dernière assemblée générale du 28 janvier, accueille avec joie 3 nouveaux membres. Justine et Luc Tossut (audioprothésiste) Chez l'audio, Xavier (facadier) Facade Océan et Sophie Renouveau (agent commerciale immobilier).

Après une année 2018 passée dans la bonne humeur et l'envie de partager voici les prochaines manifestations, à vos crayons et vos agendas:

- le dîner dansant de Saint Valentin le 16/02
- La course aux œufs au parc de loisirs le lundi 22/04
- le 14 juillet sous la halle du marché et le bal populaire
- le marché aux potirons sous la halle le 30/10
- le loto samedi 09/11 salle des fêtes
- le marché de Noël

L'assemblée a voté pour un bureau renforcé de 3 membres de plus et nous passons donc de 6 à 9 membres comme suit:

Présidente : Florence Delécluse (Flots Coiffure)

Adjoints : Guy Jouart (Carrefour Contact) et Patrick Tonnay (Plâtrier)

Trésorière : Sandrine Lerno (Pharmacie)

Adjoints : François Jardel (Le salon de l'optique) et Luc Tossut (Chez l'audio)

Secrétaire : Carine Mounier (Secrétariat De la Presqu'île)

Adjoints : Yannis Delécluse (Taxi) et Sophie Renouveau (Agent immobilier)

Nous invitons tous les commerçants, les artisans et les professions libérales de la commune à nous rejoindre. Pour l'année 2019, la cotisation est de 40€.

Les trésoriers et membres du bureau cités ci-dessus vous attendent pour tout renseignements. Vous pouvez aussi nous contacter sur Facebook et sur notre adresse mail arcom.arvert@gmail.com.

Arcomicalement.»



> RÉSIDENCE BEAUSEJOUR

La résidence BEAUSEJOUR est toujours soucieuse de répondre aux besoins de ses résidents mais surtout apprécie de faire partie de la vie collective de la ville d'ARVERT.

C'est dans cet esprit qu'elle propose régulièrement des activités ou des événements culturels, ouverts à toutes personnes qui le souhaitent :

- **dimanche 24 mars** : Journée Porte Ouverte avec après midi « **Connaissance du monde** » sur le Maroc. En cette occasion un repas à thème est proposé le midi, repas également ouverts à tous.
- **vendredi 12 avril et mardi 25 juin** : **Quiz musical**
- **vendredi 17 mai** : avec l'ensemble des EHPAD du secteur Royannais, le groupe ORPEA auquel appartient la

résidence BEAUSEJOUR organise, à partir de 14h30, un après-midi sur la **maladie d'Alzheimer. Une pièce théâtrale** sera jouée à la salle des fêtes d'Arvert, suivie d'un échange d'expérience qui se clôturera par le verre de l'amitié.

La résidence Beauséjour n'oublie en rien les festivités nationales, c'est ainsi qu'elle organise une **démonstration de Country le vendredi 24 mai** à l'occasion de la Fête des Voisins, et qu'un orchestre de cuivre viendra enflammer la résidence lors de la fête de la musique.

Renseignements et réservations :
Résidence BEAUSEJOUR - 05 46 36 31 12
53 bis avenue de l'Etrade 17530 ARVERT

> FRANCE ALZHEIMER CHARENTE-MARITIME

Le siège de l'association France Alzheimer Charente-Maritime a changé d'adresse postale le 1^{er} janvier 2019 :

FRANCE ALZHEIMER CHARENTE-MARITIME - 116 cours Paul Doumer - 17100 SAINTES

Tél : 05 46 92 25 18 - site internet : www.francealzheimer.org/charentemaritime/

> SAPEURS-POMPIERS

Recrutement jeunes sapeurs-pompiers

La section de jeunes sapeurs-pompiers Marennes-Oléron va procéder au recrutement de sa prochaine promotion pour les années 2019-2022.

Elle a pour but de former les jeunes durant 3 ans au métier de sapeur-pompier.

- Tu es de bonne moralité.
- Tu es âgé(e) de 14 à 15 ans au 1^{er} Juin de l'année de recrutement (pour la saison 2019-2020 : être né entre le 01/01/2004 et le 01/06/2005).
- Télécharge et renvoie la fiche de candidature téléchargeable sur www.adjsp17.fr avant le 1^{er} juin.
- Une fois inscrit(e), tu seras convoqué(e) pour passer les tests de recrutement en fin d'année scolaire (fin juin-début juillet).
- Une fois recruté(e), tu passeras une visite médicale adaptée afin d'intégrer la nouvelle promotion.

La session commencera à la rentrée de septembre 2019 pour se terminer en juin 2022.

> CONCERT JEAN CLAUDE BORELLY

Le célèbre trompettiste Jean Claude BORELLY qui, depuis plus de 10 ans se produit dans les Églises, Cathédrales, Abbayes, continue sa tournée en France où il rencontre un énorme succès.

Pour la sortie de son nouvel album, il présentera son nouveau concert à l'Église du Parc de ROYAN, le Dimanche 12 Mai 2019 à 16 heures.

Ce concert est organisé par l'Association Nationale des membres de l'Ordre National du Mérite de Charente Maritime – A.N.M.O.N.M- sous la Présidence de Monsieur Lucien DELESALLE

Les bénéfices seront versés au profit des Œuvres des pupilles orphelins et fonds d'entraide des Sapeurs Pompiers.



Jean-Claude BORELLY

Eglise du Parc à ROYAN
Dimanche 12 mai 2019 à 16H00

Tarif unique sur réservation : 25€
Billetteries : Offices de tourisme de Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Vaux/Mer, Saint-Palais/Mer, Saujon, La Tremblade, Les Mathes-La Palmyre

Bénéfices au profit des Œuvres des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers (Association ODP)
Organisé par l'A.N.M.O.N.M. 17

DOLANINES MELODIE / HYMNE À L'AMOUR / ADAGIO D'ALBINONI / WHEN THE SAINTS CONCERTO DE LA MER / SUMMERTIME / IL SILENZIO / MEMORIES / LA STRADAHAPPY DAY / NON, JE NE REGRETTE RIEN / AIDA...

www.borelly.com

ROYAN

Pour découvrir l'agenda des associations, rendez-vous à la rubrique « Vie Associative » de La Lettre d'Arvert.

Agenda

ANIMATIONS du 23 mars au 14 juillet 2019

MARS

- Du 23 au 30 :** **PRESQU'ÎLE EN SCÈNE**, à la salle des fêtes (Mairie et Foyer Rural – 06 29 59 65 71)
- samedi 23 :** **Théâtre : SOIRÉE CABARET** du Foyer Rural d'Etaules, à 20h30
- dimanche 24 :** **théâtre : pièce « LE CIRCUIT ORDINAIRE »** à 15h00
- mardi 26 :** **théâtre pour les scolaires : « LA FEMME PHOQUE »** à 10h30
- mercredi 27 :** **théâtre : ateliers JOURNÉE PORTES OUVERTES**
- vendredi 29 :** **théâtre : pièce « LES DEUX AVEUGLES »** à 20h30
- samedi 30 :** **théâtre : « NONOBTANT, QUI A TUE LA VOISINE ? »** à 20h30

AVRIL

- Samedi 6 et dimanche 7 :** **BOURSE AUX POISSONS – CONCOURS DE COMBATTANTS**, à la salle des fêtes (Club AQUA 17 – 06 87 04 42 66)
- Mercredi 17 :** **MARCHÉ de PÂQUES**, de 8h à 13h, Halle du Marché (Mairie – 05 46 36 40 36)
- Dimanche 21 :** **BALLETS et DANSES D'UKRAINE**, à 15h, à la salle des fêtes (Ensemble et Solidaire)
- Lundi 22 :** **COMMÉMORATION** à 16h30, stèle des 5 journaux (Mairie – 05 46 36 40 36)
- Lundi 22 :** **COURSE AUX OEUFS**, à 15h au Parc de Loisirs (ARCOM – 06 04 51 22 75)
- Jeudi 25 :** **CONFÉRENCE « Les moustiques »** à 18h à la salle des fêtes (Natvert - 06 51 20 00 17)
- Lundi 30 :** **COMMÉMORATION** à 11h à la stèle Jacques Lacombe (Mairie – 05 46 36 40 36)

MAI

- Samedi 4 :** **SPECTACLE « LOVELY'S 80 »**, à 20h30, à la salle des fêtes (Foyer Rural – 06 29 59 65 71)
- Mardi 8 :** **CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE** à 10h30 au monument aux morts (Mairie – 05 46 36 40 36)
- Vendredi 17 :** **THEATRE « Je ne voudrais pas déranger »**, suivi d'un échange d'expérience autour la maladie d'Alzheimer, à la salle des fêtes (Résidence Beauséjour – 05 46 36 31 12)

JUIN

- Jeudi 6 :** **CONFÉRENCE « Les ours »** à 18h à la salle des fêtes (Natvert - 06 51 20 00 17)
- Samedi 15 :** **SORTIE VELO HISTOIRE 2**, sur réservation (Natvert - 06 51 20 00 17)
- vendredi 14 :** **DINER DANSANT**, à 20h à la salle des fêtes (Gym volontaire – 05 46 36 88 15)
- Vendredi 21 :** **FETE DE LA MUSIQUE** « Participation ouverte », à 19h, sous la Halle (Foyer Rural – 06 29 59 65 71)

JUILLET

- Samedi 6 :** **FETE DE L'ETE – CONCERT**, à 19h30, au Parc de Loisirs (Handball Club – 06 07 31 69 60)
- Dimanche 14 :** **FETE NATIONALE** (Après-midi jeux, Repas, Défilé aux Lampions, feu d'artifice et bal populaire), (Mairie et ARCOM – 06 66 45 52 73)





Vœux 2019



Carnaval
6 février 2019

Très bonne ambiance pour ce spectacle musical et carnavalesque dédié aux enfants de la commune d'Arvert. Enfants, Parents et grands parents se sont éclatés. La centaine d'enfants, déguisés ou non, sont ressortis de ce spectacle, réjouis, se disant « vivement l'année prochaine pour un autre spectacle de même nature »



Repas des aînés
306 convives



Jeunesse

> ÉCOLE

Le marché de Noël :

L'école élémentaire a fait son marché de Noël le vendredi 14 décembre. Tous les élèves avaient, pour l'occasion, préparé et confectionné des petits objets qui ont été vendus lors de ce marché. L'association des parents d'élèves avait, quant à elle, organisé un goûter festif avec vente de gâteaux, de crêpes, de chocolat chaud et de vin chaud. Tous s'y sont régalés et réchauffés !!

L'équipe enseignante remercie chaleureusement tous les parents et l'ensemble des bénévoles de l'association pour leur générosité et le temps consacré à ces activités.

L'intervention Djembé :

Le jeudi 17 janvier, les élèves de CM2 ont bénéficié d'une initiation au djembé organisée par le foyer rural et menée par David Greletty. L'activité s'est déroulée en 2 fois ½ heure car le groupe a été partagé en 2 groupes de 15/16 élèves. Les élèves ont redécouvert ou découvert cet instrument en l'écoutant mais surtout en l'utilisant. Ils ont ainsi pu s'adonner à la joie de jouer de la musique en suivant les conseils et recommandations de leur professeur du jour. Les élèves ont été enchantés de cette activité et nous espérons renouveler l'expérience l'année prochaine avec toutes les classes.

Sortie en immersion au collège de La Tremblade pour les CM2 :

Le lundi 28 janvier, les 31 élèves de CM2 se sont rendus au collège de La Tremblade.

Durant la matinée, ils ont participé à **l'exposition interactive pour les 9/13 ans** : « Moi, jeune citoyen » visant l'acquisition d'un certain nombre de connaissances en lien avec les droits et devoirs des enfants, animée par Valérie Meneret, Conseillère Pédagogique de l'Education Nationale.

Les élèves ont ainsi pu s'interroger grâce à des questions prélevées sur l'exposition et obtenir les réponses d'abord au travers de débats puis par la voie officielle.

Ils ont ensuite été répartis en 2 groupes et pris en charge par deux professeurs de Mathématiques qui les ont initiés au logiciel Scratch, ce qui leur a permis de découvrir la programmation informatique.

Ils ont ensuite mangé au self du collège.

L'après-midi a débuté par la visite du collège avec Mme Tessyier (principale adjointe) ou Mme Porcheron (Conseillère principale d'éducation).



Puis ils ont assisté à un cours d'allemand (option bilingue anglais/allemand proposée en sixième) et enfin, cette journée s'est terminée par la rencontre avec Mme Roy, professeur documentaliste, qui leur a présenté le très riche parcours artistique et culturel proposé sur les 4 années du collège.

Riches de leurs expériences, les futurs collégiens devraient pouvoir ainsi envisager la rentrée prochaine plus sereinement !

Merci à Mmes Gaboriau, Rousseau, Kaup et Roy (professeures au collège) pour leur coopération à ce projet, au personnel du collège et à Mme Duport pour nous avoir accompagnés.



> LE SIVOM DE LA PRESQU'ILE D'ARVERT

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Les deux multi-accueil du SIVOM accueillent les enfants de 2 mois et demi et à 3 ans. La crèche Pirouettes Cacahuètes, à Arvert, possède une capacité d'accueil de 18 places, tandis que Les Petites Goules, à La Tremblade, peuvent accueillir jusqu'à 15 enfants. Sur chaque structure, les plus jeunes peuvent s'adonner à des activités manuelles, de manipulation, de motricité. Ils peuvent aussi aller regarder un livre ou écouter des histoires dans les bibliothèques municipales, aller tester de nouveaux jeux à la médiathèque, faire du jardinage... Le projet pédagogique de chaque structure est basé sur la découverte du monde qui entoure les enfants, sur le développement de l'autonomie, sur le respect du rythme des plus jeunes.

Parents, futurs parents vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant : pour toute demande de renseignements et/ou de pré inscription petite enfance, vous pouvez contacter Lynda AYRAULT au 06 10 67 54 13 ou à p.enfance-sivom-arvert@orange.fr.

Pour information, les enfants qui ont deux ans et demi ou plus et qui sont déjà inscrits à l'école peuvent également être accueillis à l'accueil de loisirs 3/12 ans.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis ou pendant les vacances. Les parents peuvent inscrire les enfants en journée complète, en demi-journée (le matin ou l'après-midi), en demi-journée repas (le matin ou l'après-midi).

Les enfants sont accueillis par tranches d'âge : 2 ans et demi à 3 ans, 4 à 5 ans, 6 à 7 ans et plus de 8 ans. Par groupes sont proposées des activités en lien avec les capacités et les envies des enfants. Nous proposons des activités manuelles, des initiations sportives, des grands jeux, des activités d'expression... Des sorties sont organisées très régulièrement : piscine, bibliothèques, spectacles, rencontres inter-structures. Le projet pédagogique est basé sur l'autonomie, l'envie d'apprendre, de découvrir, le respect de soi, des autres, de l'environnement.

Comme chaque été, l'accueil de loisirs proposera des stages (BMX, boxe, poterie, zumba...), un séjour de 5 jours sous toiles de tente pour 18 enfants de 6 à 12 ans.

Pour toute demande d'informations ou d'inscriptions, vous pouvez prendre contact avec Marine BURAUD, directrice au 06.28.82.14.28 ou au 05.46.36.69.71 et également par mail : clsh-sivom-arvert@orange.fr.

LE SERVICE JEUNESSE

La Maison de La Treille, service jeunesse du SIVOM accueille les jeunes de 12 à 18 ans les mercredis et samedis après-midi pendant les périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 14H à 19H. L'équipe propose aussi parfois des temps forts en soirée.

L'équipe propose aux jeunes du sport, des découvertes culturelles, ludiques, des sorties, des temps d'information et de prévention... Des rencontres sont organisées avec les autres services jeunesse de la CARA afin que les adolescents puissent se connaître et échanger entre eux.

Pour toute demande d'informations ou d'inscriptions, vous pouvez contacter le directeur du service jeunesse, Charly FAISSEAU au 06 20 62 84 85 ou par mail : latreille-sivom@orange.fr.

Vous pouvez également visiter notre page Facebook « Service Jeunesse Presqu'île d'Arvert ».

LE PORTAIL FAMILLE

Pour rappel, le service Portail Famille permet d'effectuer à distance différentes démarches pour tous les services du SIVOM :

- consulter et payer les factures en ligne
- éditer les justificatifs fiscaux
- réserver les créneaux horaires pour vos enfants
- signaler votre dossier famille

L'adresse est la suivante : <https://www.espace-citoyens.net/presquile-famille/espace-citoyens>

Pour ce faire, vous devez créer votre espace famille personnel en cliquant sur l'onglet « Créer mon espace » et en entrant votre clé enfance. Si vous ne possédez pas cette clé enfance, vous pouvez contacter votre mairie ou le SIVOM.

*SIVOM de la Presqu'île d'Arvert
2 rue du Boudignou - 17530 ARVERT
Tél : 05 46 36 95 11*



Numéros utiles

URGENCES

SAMU : 15 ou 05 46 27 15 15
AMBULANCES DE LA PRESQU'ÎLE : 05 46 36 01 40
GENDARMERIE : 17 ou 05 46 36 11 43
SERVICE INCENDIE : 18 ou 112 pour les portables

TAXIS

ABORD Taxi Arvert : 06 07 52 73 40
Ambulances de la Presqu'île (La Tremblade) : 05 46 36 01 40

SANTÉ

Médecins

Dr Feydit, Dr Couatarmanach
3, rue des Moulinades 05 46 36 41 97

Dentistes

Bourgeois M. et Papin V. 5, rue des Moulinades : 05 46 77 94 32

Pharmacie

Vassal-Lerno - 1, rue des Moulinades : 05 46 36 45 13

Infirmiers (soins à domicile)

Brion, Bobin, Bon - 7, rue des Moulinades : 05 46 36 81 43

Masseurs kinésithérapeutes :

TELLIEZ David, GERVAIS Annelor, BLANCHARD Thomas
7, rue des Moulinades. 05 46 23 02 62

Masseur kinésithérapeute – Ostéopathe :

Padel B., 14, rue des Forges. 05 46 76 56 97

Hôpitaux et Cliniques

Centre hospitalier Malakoff Vaux / Mer : 05 46 39 52 52

Clinique Pasteur Royan : 05 46 22 22 22

Polyclinique St-Georges-de-Didonne : 05 46 05 07 94

Maison de retraite

EHPAD Beauséjour - 53 bis, av de l'Etrade : 05 46 36 31 12

Vétérinaire

Dr Maffart et Dr Froissart - 2 bis, rue des Justices : 05 46 36 48 16

Laboratoire d'analyses de biologie médicale (Arvert)

CERBALLIANCE CHARENTES, rue du Grand Pont - 05 46 36 10 11

Autres

Centre toxicologique : 05 56 96 40 80

Centre médico-psychologique 22, rue du Bois Fouilloux :
05 46 05 88 10

ÉCOLES

Ecole maternelle - 51, rue du Bourg : 05 46 36 45 09
Ecole élémentaire - 21, rue des Tilleuls : 05 46 36 45 08

ENFANCE - JEUNESSE

Relais Assistantes Maternelles

2, rue du Boudignou : 05 46 36 69 77

Crèche Pirouettes CacaHuètes - avenue de l'Etrade :
09 79 57 95 38 ou 05 46 47 17 34

ENFANCE - JEUNESSE

Crèche Les Petites Goules - rue de la Seudre (La Tremblade) :
09 64 03 17 34

Centre de Loisirs (CLSH) - 2 rue du Boudignou :
05 46 36 69 71 ou 06 28 82 14 28

AUTRES NUMÉROS UTILES

Bureau d'information touristique "Saison estivale"

Place Jacques Lacombe - 05 46 08 17 56

Agence postale

centre commercial - 17 avenue de la Presqu'île – du lundi
au samedi de 9h à 12h30 – 05 46 47 11 43

Bibliothèque municipale – 19, rue des tilleuls - mardi, jeudi
et vendredi de 16h à 18h30 - mercredi de 10h à 12h et de
15h à 18h30 - samedi de 10h à 12h : 05 46 36 25 26

MAIRIE

1, place Jacques Lacombe 17530 ARVERT
Tél. 05 46 36 40 36 / Fax. 05 46 36 43 22
mairie@ville-arvert.fr / www.arvert.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

*du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
le vendredi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
le samedi de 8h30 à 12h*

*M. le Maire, Michel PRIOUZEAU,
vous reçoit sur rendez-vous uniquement.*

PERMANENCES DES ADJOINTS

Monsieur Bernard LAMBERT : finances – CCAS,
caritatif, personnes âgées – éducation – sécurité :
VENDREDI de 10h à 12h

Madame Marie-Christine PERAUDEAU :
urbanisme – animations – culture – associations
JEUDI de 10h à 12h

Monsieur Guy CHAGNOLEAU : voirie – réseaux –
pluvial – agriculture – cimetière MERCREDI de 10h à 12h

Monsieur Eric BAHUON : communication – tou-
risme – développement durable JEUDI de 15h30 à 17h30

Madame Agnès CHARLES : économie - mar-
chés – commerce – artisanat – terroir LUNDI de
13h30 à 16h

Madame Christel COLLET : déplacement urbain
– affichage, signalisation – espaces verts MARDI de
13h30 à 15h30

PERMANENCES URBANISME

lundi au jeudi 9h à 12h – vendredi 10h30 à 12h
et 13h30 à 17h30

PERMANENCES CCAS : sur RDV

Etat Civil

DÉCÈS

Ils nous ont quittés...

- Nicole **JÉHANNO** épouse **SEUGNET**, 79 ans, le 06/12/2018
- Marie **BARBAUD** épouse **CHASSIN**, 94 ans, le 22/12/2018
- Robert **JADAULT**, 85 ans, le 27/12/2018
- Ghislaine **MAUFROY**, 75 ans, le 29/12/2018
- Dany **COURTIN**, 69 ans, le 01/01/2019
- Geneviève **LIAUZU** veuve **MOREL**, 94 ans, le 02/01/2019
- Jean-Jacques **PICARD**, 61 ans, le 02/01/2019
- Marcel **LEPAGE**, 89 ans, le 11/01/2019
- Marius **CHASSIN**, 94 ans, le 16/01/2019
- Pierrette **TEXIER** veuve **VIDAL**, 89 ans, le 18/01/2019
- Michel **LEFEBVRE**, 72 ans, le 22/01/2019
- Odile **TÉTAUD**, 76 ans, le 27/01/2019
- Annie **SERVANT** épouse **CALLET**, 67 ans, le 31/01/2019
- Pascal **RENOULEAUD**, 56 ans, le 06/02/2019
- Georgette **VEILLARD** épouse **DEL DO**, 78 ans, le 12/02/2019
- Jean **DÉJEANS**, 91 ans, le 28/02/2019
- Georgette **LATOUR** veuve **CHEVALIER**, 80 ans, le 06/03/2019

MARIAGES

Félicitations à ...

- Marie-Christine **GÉMON** et Jean-Marcel **DESSENDIER**, le 26/01/2019

NAISSANCES

Bienvenue à ...

- | | | | |
|---|-------------|--|-------------|
| • Katalya MAILLE , le 02/01/2019 | à SAINTES | • Gabin LARTIGUE , le 19/02/2019 | à SAINTES |
| • Jules RAVET , le 04/01/2019 | à ROCHEFORT | • Romane FOURNEAU , le 03/03/2019 | à ROCHEFORT |
| • Anaëlle RICARD , le 16/01/2019 | à ROCHEFORT | • Nolwenn SAUNIER , le 06/03/2019 | à ROCHEFORT |



Le 6 février 2019, Pascal RENOULEAUD décédait dans l'accomplissement de ses tâches ordinaires. Au nom du Conseil Municipal, je voudrais témoigner de notre profonde douleur de voir partir Pascal.

Au cours de ces dernières 24 années passées, Pascal a occupé différents postes et a donné la pleine mesure de lui-même dans la gestion des bâtiments ; de plus, il assurait la fonction de coordinateur des actions en terme de mesures d'hygiène et de sécurité auprès de ses collègues ; Chacun avait pris l'habitude de le savoir toujours présent et répondre aux attentes, même les plus exigeantes.

Pascal était particulièrement apprécié de tous ceux qu'il rencontrait au cours de ses activités. D'autre part, son sens social lui avait fait accepter la charge du Comité des Oeuvres Sociales des employés communaux auquel il a impulsé une nouvelle dynamique.

Tout au long de sa carrière au service de la commune, Pascal a toujours fait montre d'une disponibilité sans faille et de sens du dévouement à sa Commune.

A chaque membre de sa famille, je renouvelle mes très sincères et très vives condoléances.

Le Maire

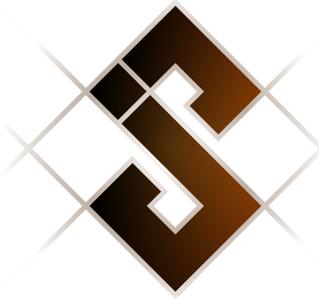
Flots coiffure Homme - Femme - Junior



7, Rue de la Sablière
17570 LES MATHES
05.46.02.03.88

22, Av. de la Presqu'île d'Arvert 17530 ARVERT

 05.46.36.40.59



Expertise - comptable
Audit | Conseils
Gestion administrative

Cabinet Julien SICRE

37, Avenue de l'Etrade. 17530 Arvert | Tel : 05.46.76.83.51
Mail : contact@cabinetjulien sicre.com

PRESQU'ÎLE AUTOMOBILE 

Nouveau SUV C5 Aircross

RÉPARATEUR AGRÉÉ - AGENT COMMERCIAL

140 bis, av de l'Etrade - 17530 ARVERT

Régis Manguy Tél. 05 46 36 09 54 - presquileautomobile@cegetel.net

Karamela Coiffure
Karine Pamela

9 Rue des Moulinades - 17530 Arvert

05.46.36.66.01

Lundi et Mercredi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 18h
Jeudi et Vendredi de 9h à 19h
Samedi de 8h à 18h



FB17 Télécom  Vous allez mieux nous recontacter

Coriolis (particulier et professionnel)

25 bis av. de la Presqu'île d'Arvert - Du lundi au samedi de 9h à 19h - 05 46 76 63 35

RÉSIDENCE RETRAITE BEAUSÉJOUR

Un lieu de vie convivial et ouvert sur l'extérieur propice au bien-être des aînés



En maison de retraite, l'animation doit être au service de la vie sociale et de l'épanouissement des personnes âgées. Les activités organisées au sein de la Résidence Beauséjour ont vocation à :

- favoriser les rencontres et développer les liens sociaux des résidents,
- promouvoir l'autonomie et stimuler les fonctions cognitives,
- placer le résident comme acteur de la vie institutionnelle en lui donnant envie de s'investir dans des projets,
- mais aussi et tout simplement partager un moment de convivialité et de plaisir.

Notre projet d'animation témoigne de notre volonté de développer une dynamique de vie sociale et culturelle et s'inscrit pleinement dans le projet de vie individualisé de chaque résident.

Le projet de vie est le fruit d'un travail d'équipe pluridisciplinaire, élaboré avec le résident et ses proches, qui tient compte de l'état physique et psychologique du résident, mais aussi de ses besoins, de ses envies et centres d'intérêt. Ainsi chacun trouvera un sens et du plaisir dans l'ensemble des animations proposées :

Nous avons également à cœur d'ouvrir la résidence sur l'extérieur, pour en faire un lieu de vie et de rencontres intergénérationnelles.

Associer les résidents et leur famille à la vie de l'établissement :

Diverses commissions se réunissent plusieurs fois par an pour recueillir les attentes des résidents et enrichir ensemble la qualité de vie proposée :

- La Commission d'animation a pour vocation de permettre aux résidents d'être acteurs de leur lieu de vie.
- La Commission de Restauration a pour finalité d'améliorer la satisfaction des résidents quant aux repas proposés et cuisinés sur site par notre Chef.
- Le Conseil de Vie Sociale permet la participation directe ou indirecte de tous les résidents à la vie de l'établissement.

Notre objectif : favoriser le bien-être et offrir un environnement de vie chaleureux et convivial, où les résidents sont les principaux acteurs de la vie de l'établissement



RÉSIDENCE BEAUSÉJOUR
53 bis avenue de l'Etrade
17530 ARVERT
Tél. : 05 46 36 31 12
Mail : beausejour@orpea.net



ORPEA RÉSIDENCES la vie continue avec nous